



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 19 mai 2022

Convocation du : 13 mai 2022

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le dix neuf à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Huguès QUESTE, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Pierre VANNESTE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Catherine HALOS, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Lahcem AIT EL HAJ, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Jean-Louis MERTEN, Jean-Michel MONPAYS, Catherine DE PARIS, Céline LEROUX, Huguès QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Thomas BLACTOT

DE22.060

FINANCES

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS
SUBVENTIONS SUPÉRIEURES A 23 000 EUROS
EXERCICE 2022
MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT**

Autorisation – Approbation

380

Lors de la séance en date du 24 mars 2022, le Conseil Municipal a adopté la délibération n° DE22-038 relative aux subventions aux associations qui fixait les modalités de versement d'avril à décembre.

Au vu de la saisonnalité des activités sportives, deux associations ont sollicité de nouvelles modalités de versement de la subvention de fonctionnement, à savoir de janvier à juin.

C'est pourquoi il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal les versements suivants, qui seraient réglés pour cette année en deux mensualités, à savoir mai et juin.

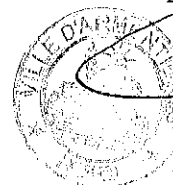
<u>Nature Fonction</u>	<u>Nom de l'association</u>	<u>Montant Perçu 2020</u>	<u>Montant Perçu 2021</u>	<u>Montant Proposé 2022</u>	<u>Déjà Perçu 2022</u>	<u>Solde proposé 2022</u>
6574/40	Jeunesse Athlétique Armentérioise	87 804 €	87 804 €	39 024 € + 40 000 € d'avance versés en 2021	10 081 €	28 943 €
	-chèque emploi associatifs	23 000 €	23 000 €	20 700 €	6 134 €	14 566 €
	Sports Ouvriers Armentériois Basket	108 153 €	98 153 €	27 338 € + 70 000 € d'avance versés en 2021	5 508 €	21 830 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver ces dispositions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille